

22 SEPTEMBRE : 7^E SEANCE DE NEGOCIATIONS RELATIVE AUX CLASSIFICATIONS

Préséance : Intersyndicale CFE-CGC, CFDT, CGT

Au préalable de cette négociation, se tient une réunion intersyndicale avec la FGMM-CFDT et la CFC-CGC. Au cours de cet échange, nos organisations constatent l'absence d'évolutions dans le projet de texte transmis par la délégation patronale. Une analyse commune soulève que la non prise en compte des points bloquants pourrait remettre en cause l'aboutissement de ces négociations considérant que pour tous ce chapitre des classifications est l'élément central du champ conventionnel.

La séance de négociations

Dans son intervention introductive, l'UIMM revient sur le contexte particulier, la négociation se tenant le jour de la signature des ordonnances sur la Loi Travail XXL par le Président de la République.

L'UIMM rappelle que les classifications font partie des sujets traités dans les ordonnances. A ce titre, nos négociations de branches sont très observées. Elle réprecise que le chef d'entreprise est responsable de son organisation et de la cartographie de ses emplois. Il lui incombera la mise en œuvre du système de classifications. La branche a la responsabilité d'un référentiel d'analyse et l'entreprise celle de la politique des ressources humaines.

Cette affirmation donne le ton d'une séance de négociation où malgré l'interpellation de plusieurs organisations syndicales, le patronat de la métallurgie reste campé sur son projet.

En effet, une très large majorité des organisations syndicales, ont fait part de leurs points bloquants ou préoccupations :

- la reconnaissance des diplômes et les seuils d'accueils
- le déroulement de carrière et la sécurisation du coefficient et du salaire
- la prise en compte de l'ensemble des activités réalisées par le salarié
- l'intervention et la participation des salariés et des IRP dans la mise en œuvre de la classification
- le devenir et le maintien des primes notamment celle d'ancienneté ou des passages automatiques chez les cadres position 2.

Les organisations syndicales représentatives rappellent qu'elles considèrent les classifications comme la colonne vertébrale du futur dispositif signifiant ainsi que le devenir de la négociation « Evolution du Dispositif Conventionnel » est conditionné à la finalisation de ce thème des classifications.

Mais une fois de plus, l'UIMM garde sa stratégie d'évitement, en contournant le front commun des organisations syndicales, par une présentation de son projet de grille. A la suite de l'intervention des organisations syndicales sur ces points, l'UIMM procède à une suspension de séance...

Le projet de texte remis ne répond pas aux points majeurs qui font désaccord tels sur les diplômes, les seuils d'accueils, le déroulement de carrière. Quelques éléments à la marge sont modifiés sur la procédure d'évaluation du poste. Elle maintient toujours la non reconnaissance des diplômes en rejetant cet élément à un guide pédagogique (non impératif) accompagnant l'accord, en précisant même « à titre indicatif ».

La prochaine négociation du 6 octobre sera déterminante quant au contenu du futur système de classifications pour 1.4 million de métallurgistes.

Evidemment, la délégation CGT a poursuivi son soutien à notre convention collective nationale et sa conception des classifications. L'UIMM tente de qualifier les désaccords en points de réglages ou malentendus, néanmoins elle relève « l'existence de lignes rouges ». Mais on assiste toujours à la

persistance de points de désaccords convergents avec d'autres organisations syndicales. Ces négociations sont assurément suspendues à l'élévation d'une prise de conscience par les salariés des enjeux qui se jouent. L'UIMM n'est pas si sereine. Peut-elle dans le contexte actuel prendre le risque d'un échouage de ces négociations ?

Plus que jamais, nous devons être nombreux le 13 octobre devant le siège de l'UIMM à Paris si nous voulons obtenir un système de classifications favorable aux salariés.